

Validation de l'UE

L'examen comporte deux épreuves : un rapport écrit (coefficient 1) et une soutenance d'oral (coefficient 1).

Rapport écrit

Il comportera 12 pages maximum (+ éventuellement des annexes illustratives). Il devra contenir :

- un historique de la classe (ou de l'association) vis-à-vis de l'enseignement des sciences (quel type d'enseignement scientifique ont eu les élèves depuis la rentrée scolaire ; quel type d'enseignement le professeur a l'habitude de mettre en œuvre, etc....) ;
- le temps passé (en rencontre avec les enseignants, en travail personnel et en temps de présence devant les élèves) ;
- le contenu des séances : objectif général ; objectif pédagogique de chaque séance ; pour au moins une séance : détail précis du déroulement)
- une analyse sur :
 - le bilan global des interventions ;
 - les difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances nouvelles et les moyens mis en œuvre pour surmonter ces difficultés ;
 - l'apport de l'intervention pour les élèves ;
 - l'apport de l'intervention pour l'enseignant ;
 - l'apport de cette UE pour la formation scientifique de l'étudiant

Remarque : le rapport devra être écrit en français correct et sans faute d'orthographe.

Soutenance orale

Elle durera 15 minutes au total (5 minutes de présentation + 10 minutes de questions). Elle devra utiliser un support écrit (PowerPoint ou transparents). Un ordinateur, un vidéoprojecteur et un rétroprojecteur seront disponibles.

Durant la soutenance, l'étudiant devra

- préciser les objectifs de ses interventions ;
- expliciter un exemple d'intervention ;
- faire un bilan synthétique et une analyse rapide de ses interventions.